



Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale de l'Ontario

Réflexions

Introduction

Servir les députés de l'Assemblée législative et les contribuables de l'Ontario en tant qu'organisme indépendant est à la fois un privilège et une responsabilité de confiance. Cette fonction exige de la vigilance, car il faut établir un juste équilibre entre objectivité et relations productives tout en recueillant l'information nécessaire à nos travaux. Elle exige aussi de la détermination pour s'attaquer à des enjeux importants, sans craindre l'opposition et les représailles, et pour mener les travaux à bien.

Si l'établissement de relations trop cordiales avec les entités que nous auditons peut faire en sorte que certains problèmes nous échappent et ne soient pas corrigés, les relations conflictuelles peuvent nuire à la collaboration productive entre les parties et les empêcher de s'entendre sur les améliorations à apporter ainsi que sur la façon de les mettre en oeuvre au bénéfice de la population ontarienne. Il faut nourrir cet équilibre continuellement et l'ajuster à mesure que progressent nos travaux d'évaluation de la transparence financière, de la reddition de comptes et de l'optimisation des ressources dans les secteurs public et parapublic.

Le présent rapport annuel, mon cinquième depuis que j'assume la fonction de vérificatrice générale de l'Ontario, arrive à un moment crucial

à la suite de notre rapport spécial d'octobre 2017 concernant certaines pratiques comptables du gouvernement. Ce rapport spécial faisait état des préoccupations importantes que nous avons au sujet de la façon dont le gouvernement compte financer sa décision stratégique de réduire les tarifs d'électricité, et rendre compte des coûts qui en découlent. Par ailleurs, mon Bureau continue d'avoir de fortes réserves quant à la façon dont le gouvernement a comptabilisé certains actifs de retraite dans ses états financiers consolidés. Notre objectivité et notre indépendance nous obligent à adopter une position sans compromis à l'égard de ces importantes questions.

Bien que nous ayons relevé, dans les rapports d'audit de l'optimisation des ressources de cette année, des secteurs où la planification en matière de prestation de services, de mise en oeuvre de programmes, de surveillance et de production de rapports publics doit être améliorée, nous en avons relevé d'autres où les choses vont bien, grâce aux efforts sérieux déployés par des milliers de fonctionnaires provinciaux dévoués et assidus.

Les présentes réflexions rappellent, dans la section suivante, les préoccupations importantes que nous avons exprimées, présentent certains des thèmes abordés dans les audits de l'optimisation des ressources de cette année et passent en revue les aspects des secteurs audités qui fonctionnent bien.

Le traitement comptable du gouvernement fausse les résultats

Nous réitérons notre désaccord avec la position selon laquelle le gouvernement a le droit d'utiliser unilatéralement l'actif du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et nous estimons qu'il ne dispose pas actuellement d'un actif de retraite d'une valeur de 11,5 milliards de dollars. Nous réitérons notre désaccord avec la conclusion que les bilans relatifs aux transactions entre les producteurs et les distributeurs d'électricité devraient être inclus dans les états financiers consolidés de la province. Enfin, nous réitérons notre désaccord avec le traitement comptable que le gouvernement propose d'appliquer à sa décision stratégique de 2017 de réduire les tarifs d'électricité, et par suite duquel des coûts réels se chiffrant à des milliards de dollars ne seront pas reflétés dans le déficit et la dette nette de la province.

Ces traitements comptables inappropriés vont à l'encontre des normes comptables canadiennes pour le secteur public. En effet, ils masquent ou masqueront l'état réel du déficit et de la dette nette annuels que la province déclare dans ses états financiers consolidés, et ce, à un moment où l'Ontario affiche déjà la dette sous-souveraine la plus élevée au monde.

Le gouvernement utilise des traitements comptables incorrects afin de pouvoir affirmer qu'il a équilibré le budget de la province, alors qu'en réalité, les législateurs, la communauté financière et l'ensemble des Ontariens auront une fausse idée du véritable état des finances de la province.

Ces préoccupations nous ont amenés à formuler une opinion avec réserve concernant les états financiers consolidés de la province pour 2016-2017, en ce qui a trait aux répercussions que ce traitement comptable aura sur le déficit annuel. C'est la première fois en 24 ans depuis l'adoption

par la province des normes comptables canadiennes pour le secteur public que nous formulons une telle opinion. (La réserve exprimée en 2015-2016 ne portait pas sur une fausse déclaration du déficit annuel.)

Une opinion avec réserve ne doit pas être prise à la légère. Elle signifie que l'auditeur est d'avis que les états financiers renferment une ou plusieurs inexactitudes ou omissions importantes découlant d'une application erronée des normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Nous continuons d'encourager le gouvernement à faire le bon choix et à rendre compte de la réduction des tarifs d'électricité et des actifs de retraite conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette question est examinée en détail au **chapitre 2** du **volume 1**.

Thèmes abordés dans les audits de l'optimisation des ressources

Le rapport annuel de cette année contient 14 rapports d'audit de l'optimisation des ressources. Cinq de ces rapports portent sur les soins de santé, un secteur qui compte pour plus de 40 % des dépenses provinciales et qui touche l'ensemble de la population ontarienne. Les neuf autres rapports portent sur certains aspects de secteurs et programmes clés de la province, notamment l'éducation, les services sociaux, les programmes de soutien agricole, les infrastructures, l'énergie, l'établissement et l'intégration des immigrants, la gestion des situations d'urgence et les tribunaux (plus précisément, la Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission des affaires municipales de l'Ontario). Les audits de l'optimisation des ressources de cette année mettent en exergue divers éléments à améliorer.

En plus des constatations particulières, nous avons relevé certains thèmes communs à plusieurs

des audits de l'optimisation des ressources, qui offrent un regard sur des éléments où la province peut faire mieux. En voici des exemples :

- Les ministères ne disposent pas toujours de tous les renseignements dont ils ont besoin pour prendre les meilleures décisions.
- Certains services gouvernementaux pourraient être fournis plus rapidement.
- Les critères de rendement ne sont pas toujours remplis (ou parfois ne sont pas établis).
- Les processus de contrôle des dépenses et de surveillance opérationnelle doivent être améliorés.
- Le niveau de service que le public reçoit peut varier selon l'endroit où l'on réside en Ontario.
- Il existe des possibilités d'éliminer le chevauchement des services.

Toutefois, un thème en particulier, commun à des degrés divers à presque tous les audits de l'optimisation des ressources, s'est manifesté cette année : **la nécessité d'améliorer la planification pour favoriser la surveillance et la prise de décisions éclairées et opportunes** – ou même simplement la nécessité de disposer d'un plan d'action prévoyant la surveillance continue des résultats – afin d'assurer la prestation de services publics efficaces et efficients.

La planification faisant parfois défaut, une action éclairée n'est pas toujours engagée

Il pourrait être plus difficile que l'on pense de s'attaquer à cette question dans un contexte où l'accent est souvent mis sur la nécessité de prendre une décision ou d'offrir rapidement un service. En règle générale, la planification exige que l'on recueille et analyse les données pertinentes, que l'on envisage tous les scénarios et que l'on adopte une vision à long terme. Cela semble aller à l'encontre de notre autre thème – l'adoption et la prestation plus rapide de services –, mais il n'en est rien. La planification peut servir à prévoir et

à mettre en place des systèmes pour accélérer la prestation de services efficaces une fois que des décisions réfléchies ont été mises en oeuvre.

Nous avons observé que, dans certains cas, les plans ne permettaient pas de répondre aux besoins, tandis que dans d'autres, aucun plan n'avait été mis en place pour faire face aux imprévus ou aux urgences. Dans d'autres cas encore, les plans tardaient à venir ou n'avaient pas été mis à jour depuis plusieurs années, ce qui pouvait avoir de graves conséquences pour l'ensemble des Ontariens. Dans le cas de la réduction des tarifs d'électricité, l'évaluation et l'élaboration de la structure comptable et financière et d'autres plans était toujours en cours lorsque la réduction des tarifs a été annoncée publiquement.

L'Ontario compte une population de 14 millions de personnes ainsi qu'une fonction publique talentueuse et assidue. Les uns s'attendent à une bonne planification; les autres la rendent possible.

La planification des situations d'urgence

Si la planification est un élément essentiel de la plupart des secteurs, elle est particulièrement importante pour la **gestion des situations d'urgence en Ontario**. Il ressort de notre audit de ce secteur que la dernière évaluation des risques à l'échelle provinciale a été effectuée en 2012, en fonction des urgences survenues en Ontario jusqu'en 2009. Cela signifie que l'actuel programme de gestion des situations d'urgence de la province ne tient pas compte de menaces nouvelles liées, par exemple, au changement climatique, aux cyberattaques et au terrorisme.

En outre, les deux plans provinciaux de mesures d'urgence établis par le Bureau de gestion des situations d'urgence de l'Ontario n'ont pas été mis à jour depuis 2008 et 2009. Ils pourraient donc ne pas tenir compte adéquatement de menaces ou d'événements courants.

La surveillance de la gestion des urgences en Ontario relève du Comité du Conseil des ministres

pour la gestion des situations d'urgence, qui ne s'est pas réuni depuis plusieurs années.

La planification des soins de santé

Les soins de santé sont un secteur crucial qui touche la vie de tous les Ontariens. Nous avons observé que la planification adéquate de certains éléments pourrait contribuer à améliorer les services tout en limitant les coûts. Le manque de planification a également eu pour effet de retarder l'adoption de services nouveaux et innovants.

Nous avons noté dans notre audit des **services de traitement du cancer**, par exemple, que la capacité limitée de la province à effectuer des transplantations de cellules souches est un problème qui a été mentionné pour la première fois en 2009. Le manque de planification du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) pour ce qui est d'accroître l'offre de services entre 2009 et 2015 a donné lieu à des temps d'attente excessifs, à des transplantations coûteuses à l'étranger et à de plus faibles résultats pour les patients. Les projets d'immobilisation en vue d'élargir les programmes de transplantation en Ontario n'ont été approuvés par le Ministère qu'en 2016-2017.

Notre audit des **centres de santé communautaires**, qui ont pour mandat de servir les personnes vulnérables qui se heurtent traditionnellement à des obstacles à l'accès aux soins de santé, a révélé que la province ne dispose pas d'un plan qui précise comment ces centres s'intègrent stratégiquement dans le système de soins primaires et dans le système de soins de santé général, et comment leur rendement devrait être mesuré. Cela signifie que la province n'est pas en mesure d'octroyer du financement direct aux centres qui en ont le plus besoin.

Nous avons noté, lors de notre audit des **services de laboratoire dans le secteur de la santé**, que le gouvernement a l'intention de réviser les prix qu'il paie pour les analyses effectuées dans

les laboratoires communautaires en 2017-2018, soit près de 20 ans après la dernière révision en profondeur de sa liste de prix. Nous avons observé que si elle avait mis en oeuvre la nouvelle liste de prix révisés à la baisse en 2015-2016, la province aurait pu épargner quelque 39 millions de dollars au cours de cette seule année.

Nous avons par ailleurs observé, lors de notre audit de la **santé publique : prévention des maladies chroniques**, que l'Ontario ne dispose pas d'un cadre stratégique sur les maladies chroniques pour orienter le processus global de planification et d'élaboration des programmes, ou l'évaluation des programmes. En outre, nous avons constaté qu'un nombre limité de systèmes officiels ont été mis en place pour coordonner les activités des unités de santé publique et échanger des pratiques exemplaires. Nous avons également noté qu'il est difficile pour les unités de santé publique de planifier des programmes parce que le Ministère, en règle générale, ne prend les décisions finales en matière de financement qu'au dernier trimestre de l'exercice financier. Les unités de santé publique ont ainsi peu de temps pour s'adapter aux changements inattendus apportés au financement.

Notre audit des **programmes publics de médicaments de l'Ontario** a révélé que la réduction du prix des médicaments pour les Ontariens fait l'objet d'une attention considérable (même si d'autres réductions de prix sont possibles). Un processus de planification plus actif doit être mis en place pour déterminer comment accélérer le remboursement aux Ontariens du coût des médicaments ne figurant pas sur le Formulaire des médicaments qui sont visés par le Programme d'accès exceptionnel; comment obtenir les renseignements essentiels qui permettraient de prendre des décisions éclairées pour répondre de façon efficace à la crise des opioïdes en Ontario; et comment maximiser le recouvrement des trop-payés versés aux pharmacies.

La planification de programmes pour aider les agriculteurs

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (le Ministère) offre, par l'entremise de son organisme Agricorp, quatre grands **programmes de soutien agricole** pour aider les agriculteurs à gérer les risques de production (comme les conditions météorologiques et les maladies) et les risques du marché (comme les variations du coût des biens et des services, et du prix de vente des produits agricoles).

Notre audit de ce secteur a révélé que les programmes de soutien actuels du Ministère seraient probablement insuffisants en cas de crise prolongée liée au marché ou de catastrophe naturelle, et que le Ministère ne dispose pas d'un plan précis pour composer avec des problèmes de cette gravité.

En outre, l'un des quatre principaux systèmes informatiques dont Agricorp se sert pour administrer les programmes de soutien est âgé de 25 ans, tandis qu'un autre est en place depuis plus de 10 ans. Ces systèmes nécessitent l'application de nombreuses solutions de rechange manuelles, ce qui entraîne des retards et des erreurs. Même si Agricorp travaille depuis plusieurs années au renouvellement de son infrastructure de TI, il n'a pas encore déterminé le coût ou le temps qui seront nécessaires pour le mener à bien.

La planification pour aider les propriétaires fonciers par la réduction des arriérés

En Ontario, les propriétaires fonciers ont accès à deux tribunaux : la Commission de révision de l'évaluation foncière (la Commission de révision), qui entend les appels portant principalement sur l'évaluation foncière, et la Commission des affaires municipales de l'Ontario (la Commission des affaires municipales), qui entend ceux portant principalement sur des questions liées à l'aménagement du territoire.

La Commission de révision affichait, au 31 mars 2017, un arriéré de 16 600 appels non réglés, tandis que la Commission des affaires municipales prenait entre 10 mois et près de 7 ans pour clore les dossiers complexes. Dans chacun de ces dossiers non réglés, il y a une personne ou une entreprise qui attend de connaître le montant de sa facture d'impôt foncier ou de savoir si elle peut aller de l'avant avec son projet d'aménagement. Planifier la marche à suivre pour réduire, voire éliminer, ces arriérés permettrait d'aider des milliers de propriétaires fonciers.

Une planification mieux coordonnée pour aider les nouveaux arrivants à s'établir en Ontario

Si le gouvernement fédéral est le principal bailleur de fonds des services d'établissement des nouveaux arrivants en Ontario, la province a aussi le mandat d'assurer leur établissement et leur intégration.

Nous avons constaté que la coordination entre les deux ordres de gouvernement, qui permettrait d'éviter le chevauchement des services, était limitée. Nous avons estimé qu'en 2016-2017, par exemple, des services financés par l'Ontario à hauteur d'environ 30 millions de dollars ont été fournis à des nouveaux arrivants qui avaient droit à des services déjà financés par le gouvernement fédéral. Il s'avère donc que la mesure dans laquelle le Ministère doit également financer les services offerts à ces personnes n'est pas établie clairement. Une planification permettant d'accroître la coordination entre les deux ordres de gouvernement aurait pu contribuer à réduire le chevauchement des services et se solder par des économies pour l'Ontario.

La planification et l'action pour harmoniser le financement des conseils scolaires avec les besoins

Le ministère de l'Éducation ne s'assure pas que les élèves qui éprouvent des besoins similaires reçoivent le même niveau de soutien, quel que soit leur lieu de résidence dans la province, et il accorde une grande latitude aux conseils scolaires pour dépenser les fonds qu'ils reçoivent, y compris ceux qui sont destinés à des priorités éducatives particulières. La mise en place de plans pour comparer et analyser comment les conseils ayant des attributs similaires utilisent les fonds que le Ministère leur octroie pourrait permettre à celui-ci de déterminer les conseils dont le fonctionnement est inefficace ou les aspects qui méritent un examen plus poussé.

La planification et l'action pour réduire le nombre de jours de congés de maladie des enseignants

De 2011-2012 à 2015-2016, les conseils scolaires ont subi des pressions financières supplémentaires en raison d'une augmentation des jours de congé de maladie pris par leurs employés. Une étude de plus de 50 écoles a révélé qu'au cours de cette période de cinq ans, le nombre de congés de maladie avait augmenté de 29 % et les congés de maladie globaux payés, exprimés en pourcentage de la masse salariale, s'étaient accrus de 25 %. Lors de notre audit, nous avons constaté que l'absentéisme chez les enseignants se traduit par une réduction des fonds disponibles pour offrir des services aux élèves, en raison de la nécessité de payer les suppléants. L'absentéisme chez les enseignants entraîne également des coûts indirects, notamment une réduction de la productivité et une baisse du moral chez le personnel et les élèves. Des mesures planifiées visant à réduire le nombre de jours de congés de maladie profiteraient aux élèves, car elles feraient diminuer ces coûts directs et indirects croissants.

La planification et l'action pour améliorer l'entretien des infrastructures appartenant au gouvernement

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier est responsable de la gestion d'un portefeuille vaste et diversifié de biens immobiliers possédés ou loués par les ministères du gouvernement de l'Ontario et certains organismes. Il ressort de notre audit que l'entretien différé des bâtiments a plus que doublé, étant passé de 420 millions de dollars au 31 mars 2012 à 862 millions de dollars au 31 mars 2017. Au cours des six dernières années, l'état des biens immobiliers du gouvernement – qui était excellent – s'est détérioré à un point tel qu'ils pourraient bientôt être dans un mauvais état, selon les normes de l'industrie. Une planification est nécessaire afin de déterminer comment s'attaquer à ce problème avant que les biens se détériorent davantage et que les coûts d'amélioration des bâtiments augmentent encore plus.

La planification et l'action pour régler les problèmes de conception du marché de l'électricité et augmenter les amendes et les ententes de recouvrement

En plus d'exploiter le marché de l'électricité en gros de l'Ontario, la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité (SIERE) est responsable de corriger les faiblesses et les lacunes dans la conception du marché de l'électricité. Elle enquête sur toute activité suspecte des participants du marché, leur signalant toute infraction éventuelle des règles du marché, et elle met à l'amende les contrevenants. Depuis 2011, elle a imposé des amendes et conclu des ententes de recouvrement totalisant plus de 30 millions de dollars, mais il est entendu qu'il existe un potentiel d'accroître les recouvrements. Un plan doit être mis en place

afin d'évaluer si des ressources supplémentaires permettraient à la SIERE de couvrir ses coûts par des amendes et des ententes de recouvrement additionnelles. Des pouvoirs d'enquête explicites, prévus par la loi, qui obligerait les parties à produire des renseignements faciliteraient également le travail d'enquête.

Le Comité de surveillance du marché de la Commission de l'énergie de l'Ontario surveille le marché exploité par la SIERE et fait rapport sur les aspects de ce marché qui sont vulnérables aux abus des participants en raison de faiblesses et de lacunes dans sa conception. Bien que le Comité ait signalé des problèmes liés aux deux programmes exploités par la SIERE et publié quelque 30 rapports dans lesquels il recommande des changements à l'un des programmes depuis 2010 et à l'autre depuis 2002, certains problèmes sont demeurés sans solution durant plusieurs années. Aucun changement important n'a été apporté à ces programmes afin de corriger des problèmes qui ont donné lieu à des coûts non admissibles possibles, réclamés par les producteurs d'électricité, d'au moins 260 millions de dollars, dont seulement 168 millions ont été recouverts à ce jour. La mise en oeuvre d'interventions planifiées plus précoces aurait pu réduire le nombre d'infractions des règles du marché et la nécessité de faire enquête.

La planification de la disponibilité de logements sociaux et abordables

Les défis du logement abordable risquent de s'accroître au cours des 15 prochaines années à mesure que les contrats conclus avec les fournisseurs de 83 000 logements abordables arrivent à échéance (environ 50 % des contrats auront expirés d'ici la fin de 2020, et les derniers expireront d'ici 2033). Certains fournisseurs de logements ont déjà augmenté les loyers et entrepris de convertir leurs logements abordables (dont le loyer est inférieur d'environ 20 % au loyer du marché) en logements offerts au loyer

du marché. Le ministère du Logement ne dispose pas de renseignements complets sur le nombre de logements abordables ainsi perdus ni sur les répercussions de cette situation sur les locataires.

Nous avons constaté qu'aucune stratégie provinciale n'a été mise en place pour trouver une solution à la liste d'attente croissante pour un logement social en Ontario – la plus longue au Canada. La planification à cet égard est essentielle, car 185 000 ménages, représentant 481 000 personnes, sont actuellement en attente d'un logement social.

Ce qui fonctionne bien

Nos audits portent intentionnellement sur les secteurs qui appellent une amélioration. Il est important de garder ce fait à l'esprit lors de la lecture de notre rapport annuel, car il y a également de nombreux aspects des secteurs que nous avons audités qui fonctionnent bien. En voici quelques exemples :

- La plupart des personnes atteintes d'un cancer sont traitées en temps opportun.
- La Stratégie Ontario sans fumée du ministère de la Santé et des Soins de longue durée a connu un certain succès pour ce qui est de réduire le tabagisme et d'abaisser le risque de maladie chronique liée à l'usage du tabac.
- L'assurance-production aide la plupart des cultivateurs à gérer leurs pertes de production.
- Les bénéficiaires admissibles ont accès en temps voulu aux Programmes publics de médicaments de l'Ontario lorsque leurs médicaments d'ordonnance figurent sur le Formulaire des médicaments.
- Des résultats d'analyses exacts sont communiqués aux professionnels de la santé en temps voulu.
- Les centres de santé communautaires préconisent et offrent des programmes et

des services à des personnes qui autrement n'auraient pas accès aux soins de santé en raison de facteurs tels que la pauvreté, l'éloignement géographique, la langue, la culture et la capacité.

- Le ministère du Logement a mis en oeuvre la subvention au logement transférable en 2017 qui pourrait aider les gestionnaires de services à mieux répondre à la norme, prévue par la loi, qui prévoit l'octroi de quelque 187 000 subventions.
- Le ministère de l'Éducation fait du bon travail pour ce qui est d'obtenir des renseignements financiers des conseils scolaires et de surveiller leur santé financière.
- Les conseils scolaires utilisent leurs fonds affectés aux fins prévues et ont pris des mesures pour conclure davantage d'ententes d'achats collectifs de biens et de services, ce qui devrait se traduire par des économies.
- Le Comité de surveillance du marché de la Commission de l'énergie de l'Ontario s'est révélé efficace pour surveiller les comportements inappropriés sur le marché de l'électricité et en faire rapport, et pour recommander à la Société indépendante d'exploitation du réseau de l'électricité (SIERE) de corriger les problèmes liés à la conception du marché de l'électricité.
- La SIERE a mis en place de solides processus pour assurer la conformité aux normes applicables en matière de cybersécurité.
- On s'emploie désormais davantage à trouver des moyens d'améliorer la gestion des situations d'urgence en Ontario et à mettre à jour le Plan provincial d'intervention en cas d'urgence nucléaire.
- La Commission de révision de l'évaluation foncière et la Commission des affaires municipales de l'Ontario jouent toutes deux un rôle dans le système de justice, conformément aux lois applicables, en donnant accès aux citoyens à des mécanismes de règlement des différends en matière

d'évaluation foncière et d'aménagement du territoire.

- Le programme de formation relais du Ministère aide un grand nombre de nouveaux arrivants formés à l'étranger à obtenir la formation dont ils ont besoin pour décrocher un emploi. Les contrats de fournisseurs de services de formation relais conclus au cours des trois dernières années indiquent que 71 % des personnes qui ont terminé leur programme de formation relais ont obtenu un emploi dans leur domaine ou dans un domaine connexe.

Vers une plus grande obligation de rendre compte

Chaque année, notre rapport annuel aborde la question de la reddition de comptes – et propose des moyens de l'améliorer – tant au sein du gouvernement que dans le secteur parapublic.

Cette année, nous nous sommes penchés sur la qualité des rapports que les organismes publics et parapublics de la province publient sur leurs activités. Nos constatations figurent au **chapitre 4** du **volume 1**.

La communication complète, claire et exacte de l'information opérationnelle et financière est essentielle à la reddition de comptes, et constitue une exigence à laquelle sont tenues les entités provinciales et parapubliques. Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié un Énoncé de pratiques recommandées qui fournit, à l'intention des organisations, des directives sur la communication de renseignements qui vont au-delà de ceux présentés dans les états financiers. Nous avons constaté que la qualité des rapports annuels de bon nombre des entités provinciales que nous avons examinées pourrait être améliorée.

Nous avons examiné les pratiques de déclaration annuelle de 30 entités provinciales en 2015-2016, dont 28 publient un rapport annuel, et constaté que

seulement deux d'entre elles – Agricorp et l'Agence de foresterie du parc Algonquin – remplissaient l'ensemble des critères de l'Énoncé de pratiques recommandées. Quatre autres entités de notre échantillon – la Régie des alcools de l'Ontario, la Commission de l'énergie de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et Ontario Power Generation – les remplissaient tous sauf un. Les rapports annuels de ces six entités comprenaient des mesures de rendement claires ainsi que des cibles de rendement.

Examen de la publicité gouvernementale

La *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* (la Loi), qui est entrée en vigueur vers la fin de 2005, prévoit que le gouvernement doit soumettre la plupart de ses annonces publicitaires au Bureau du vérificateur général, qui les examine pour s'assurer qu'elles sont non partisans. Les annonces ne peuvent être diffusées que si nous les avons approuvées. On trouve au **chapitre 5 du volume 1** un compte rendu de nos activités à cet égard.

L'exercice financier 2016-2017 a été la première année complète d'application d'une série de modifications apportées à la Loi en 2015. Ces modifications ont eu pour effet d'affaiblir le pouvoir de notre Bureau de veiller à ce que les fonds publics ne soient pas dépensés sur des annonces publicitaires non fondées sur des faits ou pouvant servir à des fins partisans.

En 2016-2017, le gouvernement a engagé des dépenses de publicité de plus de 58 millions de dollars, somme la plus élevée depuis 2006-2007. Un peu plus de 30 % de ce total a été consacré à des annonces qui, à notre avis, visaient principalement à présenter une impression favorable du parti au pouvoir. Même si nous devions approuver ces annonces et conclure qu'elles étaient conformes à la Loi, nous avons noté qu'elles auraient été jugées comme étant des publicités partisans aux

termes de la version antérieure de la Loi et que, par conséquent, elles n'auraient pas pu être diffusées ou imprimées.

Par le passé, les annonces publicitaires devaient fournir des renseignements utiles au public et non pas accorder au gouvernement le crédit de certaines initiatives.

Par exemple, le gouvernement a soumis à notre examen en mai 2017 une campagne radiophonique de 330 000 \$ visant à promouvoir le nouveau budget provincial. Nous avons noté que les scénarios contenaient certaines déclarations vagues et jovialistes telles que « nous bâtissons un Ontario fort et en santé » et « un budget équilibré qui profite à tous ». En vertu de la version antérieure de la Loi, nous aurions rejeté ces annonces, et elles n'auraient pas été diffusées. Ces annonces étaient toutefois conformes à la version modifiée de la Loi, et nous les avons dûment approuvées.

En outre, le ministère de l'Énergie a dépensé un peu plus d'un million de dollars en 2016-2017, et prévoyait en dépenser 2,9 millions de plus au cours des six premiers mois de 2017-2018, pour promouvoir le plan du gouvernement de réduire les tarifs d'Ontario Hydro de 25 % à compter de l'été 2017. L'une des campagnes contenait les déclarations « nous vous avons entendu » et « équitable pour tous », ce qui nous a amené à conclure qu'elle servait les intérêts du gouvernement et visait principalement à accorder à celui-ci le crédit des prix énergétiques plus bas. Aux termes de la Loi modifiée, nous devions approuver tous les scénarios et conclure qu'ils étaient conformes, même si nous avions des réserves à l'égard de certaines affirmations et de leur ton autopromotionnel.

Le rapport annuel en deux volumes

Pour la deuxième année consécutive, nous publions notre rapport annuel en deux volumes :

- Le **volume 1** contient notre examen des comptes publics de la province, nos audits de l'optimisation des ressources, notre analyse continue de questions particulières liées au renforcement de la responsabilisation, notre examen de la publicité gouvernementale, des renseignements concernant les activités de notre Bureau, et une discussion sur divers autres sujets. En outre, nous publions sur notre site Web des résumés d'une page de chacun de nos audits de l'optimisation des ressources.
- Le **volume 2** contient les rapports de suivi de nos audits de l'optimisation des ressources de 2015 et d'un rapport spécial publié la même année, ainsi que les suivis relatifs aux recommandations formulées dans les sept rapports déposés en 2016 par le Comité permanent des comptes publics représentatif de tous les partis de l'Assemblée législative. Ces rapports ont été rédigés à la suite d'audiences portant sur des sujets traités dans nos précédents rapports annuels. En outre, notre Bureau fait rapport pour la première fois des travaux de suivi des audits de l'optimisation des ressources qui vont au-delà de nos suivis initiaux après deux ans. Cette année, nous avons fait le suivi des rapports d'audit publiés en 2012, 2013 et 2014. Nos réflexions sur ce qui est généralement ressorti de ces travaux figurent dans le **volume 2**.

Remerciements

Cette année encore, j'ai pu compter sur le soutien des membres du Comité permanent des comptes publics représentatif de tous les partis, et je les en remercie. Je souhaite aussi remercier le personnel de mon Bureau pour son travail exceptionnel et ses contributions au présent rapport, ainsi que notre excellent groupe des conseillers principaux qui, doté d'un savoir, d'une perspicacité et d'un jugement sans failles, nous ont guidé dans la bonne direction pour traiter de sujets d'importance pour les législateurs et le public.

De plus, je tiens à souligner la collaboration et l'aide soutenues fournies par les nombreux employés des secteurs public et parapublic qui ont pris part à nos travaux.

Je souhaite également remercier les divers experts qui nous ont fait profiter de leurs connaissances et conseils, ainsi que les cabinets comptables qui nous ont offert leur aide au cours de la dernière année et avec lesquels nous espérons poursuivre notre collaboration.

Nous sommes heureux de continuer de servir l'Assemblée législative et, par son entremise, les citoyens de l'Ontario.

Cordialement,



Bonnie Lysyk, FCA, FCPA
Vérificatrice générale de l'Ontario

Notre équipe

Il faut compter sur le labeur acharné d'un grand nombre de personnes pour pouvoir venir à bout de la somme de travail de recherche, d'audit, de rédaction et de soutien administratif qu'exige la préparation d'un rapport annuel de cette portée et de cette teneur. Voici la liste des membres du personnel de notre Bureau qui ont pris part à la production du rapport :

Anderson, Tara	Fletcher, Kandy	Patel, Mamta
Balachandra, Paranka	Ganatra, Neil	Pedias, Christine
Balakrishnan, Arujunan	Gill, Rashmeet	Pellerin, Louise
Beben, Izabela	Gosse, Scott	Pelow, Bill
Bell, Laura	Gotsis, Vanna	Randoja, Tiina
Benaroya, Anne	Gravenor, Evan	Rogers, Fraser
Bertucci, Paul	Green, Mariana	Reuben, Adam
Blair, Jeremy	Gurgul, Emilia	Saeed, Shariq
Bove, Tino	Hamza, Ali	Sarkar, Christine
Budihardjo, Audelyn	Herberg, Naomi	Sciortino, Margaret
Carello, Teresa	Hill, Peggy	Segota, Romeo
Catarino, David	Jani, Shivansh	Shah, Shreya
Chadha, Kartik	Juseviciene, Vilma	Sidhu, Pasha
Chagani, Gus	Klein, Susan	Sin, Vivian
Chan, Ariane	Koh, Li-Lian	Sisopha, Jennifer
Chan, Larry	Lee, Jennifer	Stavropoulos, Nick
Chan, Sandy	Leung, Benjamin	Stonell, Alice
Chatzidimos, Tom	Lew, Taylor	Szablowski, Victoria
Cheung, Anita	Lozinsky, Arie	Tanudjaja, Georgegiana
Cheung, Brandon	Lu, Jane	Tepelenas, Ellen
Cheung, Helena	MacDonald, Cindy	Thomas, Zachary
Chiu, Rudolph	Mahmood, Muddassir	Tilner, Rachel
Cho, Kim	Malik, Mohak	Tsikritsis, Emanuel
Chohan, Navreen	Man, Julia	Tso, Cynthia
Couturier, Myriam	Martino, Mary	Ulisse, Dora
Cumbo, Wendy	Marume, Kundai	Vanderheyden, Adam
D'Mello, Marian	Mathew, Paul	Volodina, Alla
Deol, Aman	May, Kristy	Walton, Jeremy
DeSouza, Marcia	Merklinger, Bradley	Wanchuk, Brian
Dimitrov, Dimitar	Mohammad, Shuaib	Wang, Jing
Ditta, Sara	Munroe, Roger	Winardi, Kimberly
Dufour, Jesse	Muradzada, Zahid	Wong, Jessica
Dupuis, Vanessa	Myers, Sohani	Wong, Nancy
Exaltacion, Katrina	Ng, Wendy	Wu Sak Wing, Christine
Ehsas, Qais	Nguyen, Lisa	Yarmolinsky, Michael
Elshebiny, Ahmed	Ojisua, Mafu	Yip, Gigi
Fitzmaurice, Thomas	Parmar, Gurinder	Yosipovich, Rebecca
		Young, Denise